

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334

16 février 2009

### SOMMAIRE

Ambigest S.A. ....	16031	Euro Digital Medias S.à.r.l. ....	16032
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l. ....	16013	European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF .....	16006
Bergamo S.A. ....	16002	FDV Venture .....	15997
Biver Service Sàrl .....	15988	Formula Sports SA .....	15997
Blue Skye (Lux) S.à r.l. ....	16027	Global Fund .....	16001
Citadel Value Fund Sicav .....	16032	Global Investment Solutions S.A. ....	16014
cominvest Best-in-One .....	16002	Gremir S.A. ....	16031
Corso Holding S.A. ....	16005	Hai Pei Carbon Capital S.à r.l. ....	16015
DBM Absolute Flex International ASG ...	15986	Hart Energy Consulting International s.à r.l. ....	15990
DB Opportunity .....	15986	hela Lux .....	16015
DB Opportunity .....	15994	H - Junglinster .....	15989
Deka: CapGarant 1 .....	15996	IBC International Holdings S.A. Fulcrum .....	16009
Deka: DeutschlandGarant 2 .....	15986	IMMODOLUX Société Anonyme Holding .....	16021
Deka: EuroGarant 6 .....	15992	Indoval S.A. ....	16022
Deka: EuroGarant 8 .....	15991	Lear (Luxembourg) .....	15987
Deka-GeldmarktPlan .....	15987	Ludwigsburg Best of Garant 1 .....	15993
Deka: MegatrendsGarant 1 .....	15995	MC Premium .....	15991
Deka: WorldGarant 7 .....	15997	MF-SIF FUND .....	15990
Deka: WorldTopGarant 4 .....	15992	Monferrato S.A. ....	15995
DSI Investment S.à r.l. ....	15992	Multi Opportunities III .....	15989
DWS Best Global FX Selection Plus .....	15989	Multi Opportunities III .....	15994
DWS Best Global FX Selection Plus .....	15987	NG Luxembourg Two S.à r.l. ....	16005
DWS BestSelect Branchen .....	16001	Parkway Luxembourg S.à.r.l. ....	16014
DWS BestSelect Branchen .....	16001	Promogest .....	15996
DWS BRIC Garant 2012 .....	15994	Re De Co Holding S.A. ....	15995
DWS BRIC Garant 2012 .....	15996	SAS Shipping Agencies Services .....	16012
DWS Euroland Konzept 2009 .....	15989	Schüring-Beton GmbH .....	15993
DWS Euroland Konzept 2009 .....	15986	SES Astra Services Europe S.A. ....	16009
DWS Investment S.A. ....	15991	S.H.D. ....	16032
DWS Investment S.A. ....	15990	Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A. ....	15993
DWS Vermögensbildungsfonds I (Lux) ...	15988		
DWS Vermögensmandat .....	15988		
DWS Vermögensmandat .....	15988		
DWS ZukunftsFonds 2030 .....	16001		
Eicher Frères s.à r.l. ....	15994		
ERS Immeuble S. à r.l. ....	16031		

### **Deka: DeutschlandGarant 2, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: DeutschlandGarant 2", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010892/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07325. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

### **DWS Euroland Konzept 2009, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009006164/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09753. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

### **DBM Absolute Flex International ASG, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de DBM Absolute Flex International ASG a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le 22.1.2009.

ASSENAGON ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009423/289/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07589. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

---

### **DB Opportunity, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009006170/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09761. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**DWS Best Global FX Selection Plus, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009006169/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09756. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

**Deka-GeldmarktPlan, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka-GeldmarktPlan", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 10. Februar 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009009301/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07298. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090012780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 186.115.800,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 novembre 2008 que Mme Rosa VIL-LALOBOS a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 novembre et que M. Luca Gallinelli, née le 6 mai 1964 à Florence, Italie et ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 30 novembre 2008.

A compter du 30 novembre 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Paul Roger JEFFERSON, gérant A,
- Robert HOOPER, gérant A,
- Luca GALLINELLI, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Pour Lear (Luxembourg)

SGG S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2009014466/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07748. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

### **DWS Vermögensbildungsfonds I (Lux), Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009426/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09727. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

### **DWS Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 29.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009425/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09706. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

### **DWS Vermögensmandat, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 29.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009008731/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09714. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

### **Biver Service Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 79.820.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

- Par jugement du 18 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée BIVER SERVICE sàrl., ayant eu son siège social à L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009014359/1635/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05105. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**H - Junglinster, Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 131.804.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2008*

Il est pris note que la démission du poste d'administrateur de la société de

1. Monsieur Norbert FRIOB
  2. Monsieur Pierre FRIOB
  3. Me Fernand ENTRINGER
- a été acceptée.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme  
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2009014499/8812/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Multi Opportunities III, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2009009447/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09811. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**DWS Euroland Konzept 2009, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2009006162/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09754. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**DWS Best Global FX Selection Plus, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2009006166/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09758. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Hart Energy Consulting International s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.772.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008 que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante:  
15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

*Pour Hart Energy Consulting International SARL*

Damsor Limited

*Le Liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2009014345/759/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01167. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**MF-SIF FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen "MF-SIF FUND", der den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über die Spezialfonds unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., am 17. Dezember 2008 gegründet.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 5. Januar 2009.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009009299/1207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07270. - Reçu 38,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090012793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

**DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

—  
DWS Euro-Bonds (Short)

DWS Euro-Bonds (Medium)

DWS Euro-Bonds (Long)

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009437/1352/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09796. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**DWS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 25.754.

—  
DWS Euro-Bonds (Short)  
DWS Euro-Bonds (Medium)  
DWS Euro-Bonds (Long)

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009441/1352/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09794. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Deka: EuroGarant 8, Fonds Commun de Placement.**

—  
Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: EuroGrant 8", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010884/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07344. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**MC Premium, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration avec effet au 14 août 2008*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Volker HEMPRICH comme Administrateur de la Société
- de coopter, avec effet au 14 août 2008, Monsieur Felix MORF, résidant professionnellement à 2-4, place du Molard, CH-1211 Genève, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Volker HEMPRICH, démissionnaire
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la nomination de Monsieur Felix MORF
- que Monsieur Felix MORF termine le mandat de son prédécesseur

Certifié conforme et sincère

Pour MC PREMIUM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009014471/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**DSI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.150.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2008 que:

- Monsieur Alan Bate, Chief Executive Officer, né le 9 novembre 1950 à Hambourg (Allemagne), demeurant professionnellement à Dywidagstrasse, 1, 85609 Aschheim, Allemagne a été élu aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Howard Poulsen, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2009014761/9853/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07540. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090014002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Deka: EuroGarant 6, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: EuroGarant 6", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 30. Dezember 2008.

*Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.*

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

*Unterschriften / Unterschriften*

Référence de publication: 2009010891/9819/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07355. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Deka: WorldTopGarant 4, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: WorldTopGarant 4", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 30. Dezember 2008.

*Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.*

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

*Unterschriften / Unterschriften*

Référence de publication: 2009010890/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07366. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---



**Ludwigsburg Best of Garant 1, Fonds Commun de Placement.**

Die International Fund Management S.A., RC Luxembourg B 8.558, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Ludwigsburg Best of Garant 1", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., beschlossen, den Fonds zum 12. Februar 2009 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 12. Januar 2009.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.  
Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank  
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010889/1207/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07969. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Schüring-Beton GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 108.253.

Die Gesellschaft Becker + Cahen & Associés S.à.r.l. kündigt mit sofortiger Wirkung den Sitz der Niederlassung Schüring-Beton GmbH, sowie den Domizilierungsvertrag vom 22. Juni 2005 mit der Gesellschaft Schüring-Beton GmbH, Altenbergerstr 8, D-01809 Dohna / Dresden.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Januar 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.  
Unterschrift

Référence de publication: 2009014141/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Tridelta Heal Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.649.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2008*

1) Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

2) Sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur John SEIL (Président), de Monsieur Luc HANSEN, de Monsieur Guy HORNICK, Messieurs:

- Luc BRAUN, licencié en sciences économiques, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;
- Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseurs.

3) Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de AUDIEX S.A.:

- EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxemburg, le 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009014145/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

### **DWS BRIC Garant 2012, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft getretene Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Diese neue Fassung soll die

- am 30/12/2008

- unter der Registernummer: L080192121

hinterlegte Version ersetzen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016278/1352/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10467. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

---

### **Eicher Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 120, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.391.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/01/2009.

Pour EICHER FRERES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009015073/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05983. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

### **DB Opportunity, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009006171/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09759. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

### **Multi Opportunities III, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009448/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09809. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Re De Co Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 42.410.

—  
EXTRAIT

Il ressort de la décision du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2008 que:

- Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009014738/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Deka: MegatrendsGarant 1, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: MegatrendsGarant 1", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.  
Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank  
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010894/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07315. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Monferrato S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 143.775.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, zum 1. Dezember 2008 Herrn Helmut Arens (geschäftsansässig: 38, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates und Herrn Michael Schneider (geschäftsansässig: Mainzer Landstraße, 16, D-60325 Frankfurt am Main) zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Luxembourg, den 1. Dezember 2008.

Monferrato S.A.  
Helmut Arens / Paul Diederich

Référence de publication: 2009016042/1202/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09811. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

### **Deka: CapGarant 1, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: CapGarant 1", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010893/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07321. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

### **DWS BRIC Garant 2012, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft getretene Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Diese neue Fassung soll die

- am 30/12/2008

- unter der Registernummer: L080192119

hinterlegte Version ersetzen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009016279/1352/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10462. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090020487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

### **Promogest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.062.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxemburg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009014453/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01516. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090013325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Deka: WorldGarant 7, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., RC Luxembourg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen "Deka: WorldGarant 7", der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A., Luxemburg, als dessen Depotbank beschlossen, den Fonds zum 30. Dezember 2008 zu gründen.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2008.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2009010886/1208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07354. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Formula Sports SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.057.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 2008*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Frank GUBBINI, demeurant 50, avenue G.D. Charlotte à L-3440 DUDELANGE, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée correspondant à celle restante pour son mandat d'administrateur. Son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

Dudelange, le 2 décembre 2008.

Frank GUBBINI / Malou MARX / Alvine ROHMANN.

Référence de publication: 2009014454/597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**FDV Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

**RECTIFICATIF**

In the year two thousand nine, on the eighth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of FDV Venture, a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed on 21 December 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of 28 May 2002, whose articles have last been amended pursuant to a deed of the same notary on 15 December 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Company Register at Luxembourg, under the number B 86.049 (the "Company").

The Meeting was declared open and was presided by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting.

Mrs Senay GUREL, lawyer, residing in Luxembourg is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

*Agenda:*

1. To acknowledge that the agenda and the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held before notary Maître Jean-Joseph Wagner on 15 December 2008 (No 21 824 of the register) (the "Mistaken

EGM"), mistakenly resolve upon the reduction of the Company's share capital by an amount of one million twenty-one thousand five hundred sixty-four euro and fifty cents (EUR 1,021,564.50) by way of cancellation of six thousand seven hundred and forty-three (6,743) class A shares and six hundred seventy-four thousand three hundred (674,300) class B shares each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) whereas the Company's share capital should actually have been decreased by same amount by way of reduction in an amount of one point four five five three three euro (EUR 1.45533), of the nominal value of each of the six thousand seven hundred forty-three (6,743) class A shares and the six hundred seventy-four thousand three hundred (674,300) class B shares in issue, so that as a result of such reduction, the Company's share capital is set at thirty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares, with no indication of nominal value AND to approve the restatement of the Mistaken EGM.

2. To consequently restate the second and third resolutions of the Mistaken EGM, comprising in particular a restatement of article 5, AND to confirm that all other provisions of the Mistaken Deed shall remain unchanged.

3. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the Meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company all shares of all classes are represented at the Meeting. The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being represented at the Meeting.

IV. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledged that the agenda and the minutes of the Mistaken EGM mistakenly resolve upon the reduction of the Company's share capital by an amount of one million twenty-one thousand five hundred sixty-four euro and fifty cents (EUR 1,021,564.50) by way of cancellation of six thousand seven hundred and forty-three (6,743) class A shares and six hundred seventy-four thousand three hundred (674,300) class B shares each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) whereas the Company's share capital should actually have been decreased by same amount by way of reduction in an amount of one point four five five three three euro (EUR 1.45533), of the nominal value of each of the six thousand seven hundred forty-three (6,743) class A shares and the six hundred seventy-four thousand three hundred (674,300) class B shares in issue, so that as a result of such reduction, the Company's share capital is set at thirty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares, with no indication of nominal value AND resolved to approve the restatement of the Mistaken EGM to accurately reflect the reduction in nominal value and the deletion of the statement of a nominal value per share.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting unanimously resolved to restate the second and third resolutions of the Mistaken EGM as proposed hereafter and after acknowledging that item 2 of the agenda of the Mistaken EGM should have read:

"2. To reduce the Company's share capital by an amount of one million twenty-one thousand five hundred and sixty-four euro and fifty cents (EUR 1,021,564.50) to bring it from its current amount of one million fifty-two thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 1,052,925.-) divided into six thousand nine hundred and fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares, each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) to thirty-one thousand three hundred and sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares with no indication of nominal value, by way of reduction, in an amount of one point four five five three three euro (EUR 1.45533), of the nominal value of each class A and class B share in issue."

The second and third resolutions adopted at the Mistaken EGM should have read, and are hereby confirmed to read, as follows:

*"Second resolution*

The Meeting unanimously resolved to reduce the Company's share capital by an amount of one million twenty-one thousand five hundred sixty-four euro and fifty cents (EUR 1,021,564.50) to bring it from its current amount of one million fifty-two thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 1,052,925.-) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) to thirty-one thousand three hundred and sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) class B shares with no indication of nominal value, by way of reduction in an amount of one point four five five three three euro (EUR 1.45533) of the nominal value of each class A and class B share in issue.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Meeting unanimously resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

**"Art. 5. Subscribed Capital (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand three hundred sixty euro and fifty cents (EUR 31,360.50) divided into six thousand nine hundred fifty (6,950) Class A shares and six hundred ninety-five thousand (695,000) Class B shares, with no indication of nominal value and each with the rights and privileges as defined herein."

AND acknowledged that the second and third paragraph of article 5 are deleted given the expiry of the authorised capital."

*Third resolution*

The Meeting unanimously resolved to confirm that all other provisions of the Mistaken EGM shall remain unchanged.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties in Luxembourg, who are each known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par-devant, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de FDV Venture, une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809, du 28 mai 2002, dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire le 15 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.049 (la "Société").

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constat que l'ordre du jour et le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue devant le notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 15 décembre 2008 (No 21 824 du répertoire) (l'"Acte Erroné") font de manière incorrecte référence à la réduction du capital social d'un montant de un million vingt-et-un mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents (EUR 1.021.564,50) par l'annulation de six mille sept cent quarante-trois (6.743) actions de Classe A et six cent soixante-quatorze mille trois cents (674.300) actions de classe B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50), alors que le capital social aurait du être réduit du même montant par réduction à concurrence d'un montant de un virgule quatre cinq trois trois euros (EUR 1,45533), de la valeur nominale de chacune des six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, de sorte qu'à l'issue de cette réduction, le capital social s'élève à trente-et-un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 31.360,50) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, sans indication de valeur nominale, ET approbation de la modification subséquente de l'Acte Erroné.

2. Modification subséquente des deuxième et troisième résolutions de l'Acte Erroné, comprenant en particulier une refonte de l'article 5, ET confirmation que toutes les autres dispositions de l'Acte Erroné resteront inchangées.

3. Divers.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis, toutes les actions de toutes les classes sont représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant représentés à l'Assemblée.

IV. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des explications faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes à l'unanimité.

*Première résolution*

L'Assemblée a constaté que l'ordre du jour et le procès verbal de l'Acte Erroné font de manière incorrecte référence à la réduction du capital social d'un montant de un million vingt et un mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents (EUR 1.021.564,50) par l'annulation de six mille sept cent quarante-trois (6.743) actions de Classe A et six cent soixante-quatorze mille trois cents (674.300) actions de classe B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50), alors que le capital social aurait dû être réduit du même montant par réduction à concurrence d'un montant de un virgule quatre cinq cinq trois euros (EUR 1,45533), de la valeur nominale de chacune des six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, de sorte qu'à l'issue de cette réduction, le capital social s'élève à trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 31.360,50) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, sans indication de valeur nominale ET a décidé d'approuver la modification subséquente de l'Acte Erroné afin de refléter de manière adéquate la réduction de la valeur nominale et la suppression de la mention de la valeur nominale par action.

*Deuxième résolution*

Suite à l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les deuxième et troisième résolutions de l'Acte Erroné comme proposé ci-après, ayant auparavant constaté également que le point 2. de l'ordre du jour aurait dû avoir la teneur suivante:

*«Ordre du jour:*

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de un million vingt et un mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents (EUR 1.021.564,50) afin de le porter de son montant actuel de un million cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 1.052.925,-) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, ayant chacune une valeur nominale de un euro et cinquante cents (EUR 1,50), à trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante cents (EUR 31.360,50) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, sans indication de valeur nominale, par réduction, à concurrence d'un montant de un virgule quatre cinq cinq trois euros (EUR 1,45533), de la valeur nominale de chacune des six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B.»

Les deuxième et troisième résolutions de l'Acte Erroné auraient dû avoir la teneur suivante, et il est confirmé qu'elles ont dorénavant cette teneur:

*«Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de réduire le capital de la Société d'un montant de un million vingt et un mille cinq cent soixante-quatre euros et cinquante cents (EUR 1.021.564,50) afin de le porter de son montant actuel de un million cinquante-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 1.052.925,-) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, ayant chacune une valeur nominale de un euro et cinquante cents (EUR 1,50), à trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante cents (EUR 31.360,50) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B, sans indication de valeur nominale, par réduction, à concurrence d'un montant de un virgule quatre cinq cinq trois euros (EUR 1,45533), de la valeur nominale de chacune des six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de classe B.

*Troisième résolution*

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social (premier alinéa).** La Société a un capital souscrit de trente et un mille trois cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 31.360,50) divisé en six mille neuf cent cinquante (6.950) actions de Classe A et six cent quatre-vingt-quinze mille (695.000) actions de Classe B, sans indication de valeur nominale et ayant chacune les droits et privilèges définis ci-après.»

ET reconnaît que le deuxième et le troisième alinéas de l'article 5 sont supprimés à la suite de l'expiration du capital autorisé.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de confirmer que toutes les autres dispositions de l'Acte Erroné resteront inchangées.



Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs nom, prénom, profession et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, C. MONNIER, S. GUREL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2009. Relation: EAC/2009/369. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009012860/239/202.

(090011873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

---

#### **DWS ZukunftsFonds 2030, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009469/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09816. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

#### **Global Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009009475/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09778. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

#### **DWS BestSelect Branchen, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009011277/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09741. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

#### **DWS BestSelect Branchen, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 19.12.2008 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009011278/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09743. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**cominvest Best-in-One, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds cominvest Best-in-One, welcher von der cominvest Asset Management S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

cominvest Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009016268/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10753. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

---

**Bergamo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.630.

In the year two thousand eight, on the tenth day of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BERGAMO S.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 34.630, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 6, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 55 of February 8, 1991. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on January 29, 1993 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of May 10, 1993.

The meeting is presided by Frédéric LEMOINE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Natalie O'SULLIVAN GALLAGHER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Renata JOKUBAUSKAITE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve BERGAMO S.A.;

2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one hundred (100) shares, representing the whole share capital of one hundred and forty-seven thousand four hundred and ninety-six euro and sixty-five cent (EUR 147,496.65) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put BERGAMO S.A. into liquidation as from this day.

*Second resolution*

The general meeting appoints as liquidator Mr Hanspeter KRAMER, réviseur d'entreprises, residing in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

*Third resolution*

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BERGAMO S.A., société anonyme, avec siège social à, L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.630, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 55 du 8 février 1991. Les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 29 janvier 1993 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 10 mai 1993.

La séance est présidée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Natalie O'SULLIVAN GALLAGHER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Renata JOKUBAUSKAITE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre BERGAMO S.A.;

2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social de cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et soixante-cinq cents (147.496,65 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre BERGAMO S.A. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, N. O'Sullivan Gallagher, R. Jokubauskaite, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51102. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014251/212/138.

(090013929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Corso Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 100.965.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 18<sup>th</sup>, 2008, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr Björn LINDSTRÖM as director of the board until the next annual general meeting.
- 2 To re-elect Mr ENGELBERG and Mr Gilles WECKER, residing professionally at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as directors of the board until the next annual general meeting.
- 3 To re-elect Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 18 novembre 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Björn LINDSTRÖM comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. De ré-élire Modern Treuhand SA, située au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009014751/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05897. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 22 septembre 2008 de la société NG Luxembourg Two S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant suivant en date du 2 juin 2008:

Monsieur Larry REILLY, né le 19 janvier 1956 à New York, Etats-Unis, demeurant au 4, Clydesdale Lane, Hopkinton 01748, Massachusetts, en qualité de Gérant de la Société

- Démission du Gérant suivant en date du 23 septembre 2008:

Monsieur Richard PETTIFER, né le 5 juin 1954 à Melbourne, Australie, demeurant au 5 Frobisher Close, CR85HF Surrey, Grande-Bretagne, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- \* M. Peter GERRARD, Gérant
- \* M. Christopher JENNER, Gérant
- \* M. Mark FLAWN, Gérant
- \* M. John COCHRANE, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg Two S.à r.l.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009014503/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.478.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November,  
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

European Investment Fund, with its place of business at 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of the European Community pursuant to the European Community Mandate to the European Investment Fund (Contract ENV/2007/147331), dated December 12, 2007 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Anne Contreras, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 November 2008.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of the public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") and specialized investment fund ("fonds d'investissement spécialisée") European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF (the "Company"), with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.478 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 March 2008, and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 977 of 21 April 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital, then deliberates upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles");
2. Amendment of article 14 of the Articles;
3. Amendment of article 21 of the Articles;
4. Miscellaneous.

The appearing party then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall read henceforth as follows:

"The Company shall be an umbrella fund within the meaning of Article 71 of the Law. The Board may upon unanimous resolution, at any time and as it deems appropriate, decide to create one or more compartments (hereinafter "Compartment"). The shares to be issued in a Compartment pursuant to Article 8 may be of one or more different classes (hereinafter "Class"), so as to correspond to (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) such other features as may be determined by the board of directors from time to time. The Classes of Shares may, as the Board shall determine, be of one or more different series of shares (hereinafter "Serie "), the features, terms and conditions of which shall be established by the Board. The proceeds from the issuance of shares of any Class/Serie shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board for the Compartment that comprises the relevant Class/Serie, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board. The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Compartment shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Compartment and the assets of a specific Compartment are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Compartment. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class/Serie of shares shall, if not expressed in Euros, be converted into Euros and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes/Series of shares."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the second and third paragraphs of the article 14 section I. g) of the articles of incorporation of the Company which shall read henceforth as follows:

"Investment in regional funds will be valued at their last official and available net asset value, as reported by such funds or their agents, or at their last unofficial net asset value if more recent than their last official net asset value. The official or unofficial net asset value may be adjusted for subsequent capital calls and distributions where appropriate. The Board

shall adjust the net asset value so provided where the Board considers such net asset value or other valuation information does not accurately reflect the fair value of the Company's interest in such investment fund.

For target funds which have been in the portfolio for less than 12 months before the Valuation Date, the fair value is deemed to be equivalent to the acquisition cost unless the Board considers that there has been a material change in the financial position of the fund in which the Company has invested."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall read henceforth as follows:

"All members of the Board, an investment committee or an advisory board, as the case may be (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Compartment's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being a member of the Board, such investment committee or advisory board, as the case may be, provided that:

- no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence; and

- indemnity amounts in no case will exceed the amount of aggregate commitments. Where a portion of aggregate commitments has already been drawn-down, in no case indemnity amounts will exceed aggregate remaining commitment plus any amounts that will be realised from the relevant Compartment's portfolio, up to an amount not exceeding aggregate commitments.

- The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, D&O or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

European Investment Fund, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, agissant tant en son nom propre que pour le compte de la Communauté Européenne, en vertu du European Community Mandate émis au nom du European Investment Fund (Contract ENV/2007147331) en date du 12 décembre 2007 ("Actionnaire Unique"),

dûment représenté par Maître Anne Contreras, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2008.

La procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, et d'un fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF (la "Société"), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.478 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 977 du 24 avril 2008.

Laquelle comparante, représentant la totalité du capital social de la Société, délibère sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les "Statuts");
2. Modification de l'article 14 des Statuts;
3. Modification de l'article 21 des Statuts;

#### 4. Divers

Laquelle comparante, a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La Société sera un fonds à compartiments multiples au sens de l'article 71 de la Loi. Le Conseil d'Administration peut à tout instant à l'unanimité, et s'il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments (ci-après "Compartiment"). Les actions émises dans un Compartiment conformément à l'article 8 peuvent appartenir à une ou plusieurs différentes catégories d'actions (ci-après "Catégorie"), de façon à correspondre à (i) une structure spécifique de commissions de souscription et de rachat et/ou (ii) une structure spécifique de commissions de gestion ou de conseil et/ou (iii) diverses commission de distribution, de services aux actionnaires ou autres et/ou (iv) différents types d'investisseurs ciblés et/ou (v) d'autres caractéristiques pouvant être déterminées par le conseil d'administration périodiquement. Les actions appartenant à une Catégorie d'actions peuvent, suivant la décision du Conseil d'Administration, appartenir à une ou plusieurs classes d'actions différentes (ci-après "Classe") dont les caractéristiques et conditions générales seront établies par le Conseil d'Administration. Les produits d'émission d'actions de toute Catégorie/Classe seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment qui comprend la Catégorie/Classe en question, sous respect des restrictions d'investissement prévues par la loi ou déterminées par le Conseil d'Administration. La Société constitue une entité juridique unique, mais les avoirs de chaque Compartiment seront investis au bénéfice exclusif des actionnaires du Compartiment concerné et les avoirs d'un Compartiment spécifique répondront exclusivement des obligations et engagements de ce Compartiment. Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Catégorie/Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros convertis en Euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Catégories/Classes d'actions."

##### *Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier les deuxième et troisième paragraphes de l'article 14 section I. g) des statuts de la Société pour leurs donner désormais la teneur suivante:

"L'évaluation des investissements dans des fonds régionaux sera effectuée à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle qu'annoncée par lesdits fonds ou par leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle, pour autant que celle-ci soit plus récente que leur dernière valeur nette d'inventaire officielle. Si nécessaire, la valeur nette d'inventaire (non) officielle pourra être ajustée en vue d'appels de fonds et de distributions ultérieurs. Le Conseil effectuera un ajustement de la valeur nette d'inventaire ainsi obtenue s'il estime que ladite valeur ou toute autre donnée d'évaluation ne reflète pas précisément la juste valeur des intérêts de la Société dans le fonds d'investissement concerné.

Dans le cadre des fonds cibles comptabilisés dans le portefeuille depuis moins de 12 mois avant le Jour d'Evaluation, la juste valeur sera présumée correspondre aux frais d'acquisition, à moins que le Conseil n'estime que des changements notables soient à signaler au niveau de la situation financière du fond dans lequel la Société a investi."

##### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'ensemble des membres du Conseil, d'un comité d'investissement ou d'un comité consultatif, le cas échéant, (individuellement, une Personne Indemnisée) a le droit de percevoir des indemnités prélevées sur les actifs du Compartiment concerné et compensant tout engagement, frais ou dépense (notamment tout frais juridique raisonnable) encouru dans l'exercice de ses fonctions au sein du Conseil, d'un comité d'investissement ou d'un comité consultatif le cas échéant, étant entendu que:

- aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnité dans le cadre de toute action ou omission résultant d'un comportement assimilable à une fraude, faute volontaire, légèreté ou faute lourde; et

- en aucun cas les indemnités ne seront supérieures au montant de l'ensemble des engagements. Au cas où une part des engagements totaux a déjà fait l'objet d'un appel de fonds, l'indemnité ne sera en aucun cas supérieure à la somme des engagements restants majorée des montants obtenus à partir du portefeuille du Compartiment concerné, à concurrence d'un montant ne dépassant pas les engagements totaux.

- La Société peut, si nécessaire, octroyer à une ou plusieurs Personnes Indemnisées une assurance professionnelle, de type "D&O" ou toute autre couverture pertinente."

##### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ce même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présente acte ensemble avec le notaire.

Signé: Anne Contreras et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48819 Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009014356/7241/177.

(090013490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.765.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 novembre 2008*

Au Conseil d'Administration de IBC International Holdings S.A. Fulcrum (la "Société"), il a été décidé comme suit:  
- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Mr Lucius Smejda / Mr Marc Goguet / Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur / Administrateur / Administrateur

- / - / Signatures

Référence de publication: 2009014349/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of SES Astra Services Europe S.A., a société anonyme, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 117.813 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 6th of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 of 2nd of August 2006.

The articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 31 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1346 of 2 June 2008.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Thomas Heymans, legal counsel, with professional address in Betzdorf, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company.

2. In application of article 69 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, decrease of the share capital of the Company by an amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000.-) from its current amount of two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 218,026,048.75) down

to one hundred twenty million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 120,026,048.75) by reimbursement to the shareholders prorata their shareholding in the Company, without cancellation of shares.

3. Amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties, will also remain attached to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the shares so that the share capital of two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cents (EUR 218,026,048.75) is as of now represented by one hundred seventy-four million four hundred and twenty thousand eight hundred and thirty-nine (174,420,839) shares without designation of a nominal value.

*Second resolution*

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000.-) so as to bring it from its current amount of two hundred eighteen million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 218,026,048.75) to one hundred twenty million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 120,026,048.75) without cancellation of shares and by reimbursement in cash of the said amount of ninety-eight million euro (EUR 98,000,000.-) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The above capital decrease is subject to the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a share capital of one hundred twenty million twenty-six thousand forty-eight euro and seventy-five cent (EUR 120,026,048.75) divided into one hundred seventy-four million four hundred and twenty thousand eight hundred and thirty-nine (174,420,839) shares without designation of a nominal value."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at approximately EUR 2,500.00.

There being no further item on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SES Astra Services Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 117.813 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1484 du 2 août 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1346 du 2 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Thomas Heymans, juriste d'entreprise, avec adresse professionnelle à Betzdorf,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des actions de la Société.

2. En application de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75) à cent vingt millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 120.026.048,75) par remboursement aux actionnaires au pro rata de leur participation dans la Société et sans annulation d'actions.

3. Modification de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75) est désormais représenté par cent soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille huit cent trente-neuf (174.420.839) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix-huit millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 218.026.048,75) à cent vingt millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 120.026.048,75) sans annulation d'actions et par remboursement en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-huit millions d'euros (EUR 98.000.000,-) aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

La réduction de capital ci-dessus est soumise aux conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cent vingt millions vingt-six mille quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 120.026.048,75), représenté par cent soixante-quatorze millions quatre cent vingt mille huit cent trente-neuf (174.420.839) actions sans désignation de valeur nominale."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thomas Heymans, Anita Maggipinto, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2008. LAC/2008/48827. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009014354/7241/146.

(090013460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

MSC MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY S.A., établie et ayant son siège social à avenue Eugène-Pittard 40, 1206 Genève (Suisse), inscrite au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-66004329765,

ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, avocat à la Cour, résidant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 28 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que MSC MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY S.A. (ci-après dénommée "l'Associé Unique") est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SAS Shipping Agencies Services, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.456, constituée suivant acte Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 697 du 5 avril 2006, modifiée suivant acte Gérard LECUIT de Luxembourg en date du 11 mai 2007, publié au dit Memorial C, numéro 1447 du 13 juillet 2007.

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 30.600.000,- (trente millions six cent mille euros) par l'incorporation de réserves de EUR 30.600.000,- (trente millions six cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) au montant de EUR 30.700.000,- (trente millions sept cent mille euros) par la création et l'émission de 306.000 (trois cent six mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital social prévue;

3. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 30.600.000,- (trente millions six cent mille euros) par l'incorporation de réserves de EUR 30.600.000,- (trente millions six cent mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) au montant de EUR 30.700.000,- (trente millions sept cent mille euros) par la création et l'émission de 306.000 (trois cent six mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des réserves suffisantes par un bilan de la Société au 31 décembre 2007 tel qu'enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 novembre 2008, référence L080174880.05.

*Souscription*

L'Associé unique, MSC MEDITERRANEAN SHIPPING COMPANY S.A., préqualifiée, représentée comme il est dit, a souscrit les 306.000 (trois cent six mille) nouvelles parts sociales.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, l'article 6 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente millions sept cent mille euros (30.700.000,- EUR) représenté par 307.000 (trois cent sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 6.250,- (six mille deux cent cinquante euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue connue du comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: REVEILAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2008. REM 2008/1503. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signe):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009014353/218/63.

(090013834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

—  
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 novembre 2008 que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur Mark Hatherly, avec effet au 8 janvier 2009;
- Monsieur David Dujacquier, avec effet au 8 janvier 2009;
- Monsieur Mark Dunstan, avec effet au 8 janvier 2009;
- Monsieur Gérard Dover, avec effet au 8 janvier 2009; et
- Monsieur Geoff Dutailis, avec effet au 8 janvier 2009.

2. Il résulte de ces mêmes résolutions que les gérants suivants ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 8 janvier 2009:

- Monsieur Eduardo González Gómez, né le 10 octobre 1948 à El Barco de Avila, Avila (Espagne), demeurant professionnellement au 13, Federico Salmón, 28016 Madrid (Espagne);
- Monsieur Alain Blondlet, né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique), demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Suite à ces changements le conseil de gérance de la société est désormais composé des gérants suivants:

- M. Eduardo González Gómez, gérant;
- M. Alain Blondlet, gérant;
- M. Alberto Morandini, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009014576/1035/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03472. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Global Investment Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.111.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 mars 2008 que, sur base de l'article 1 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société GLOBAL INVESTMENT SOLUTIONS SA, en abrégé G.I.S. SA, du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009014388/1334/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Parkway Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.505.

—  
*Extrait des décisions prises  
par l'assemblée générale tenue en date du 31 octobre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bob FABER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée nomme au poste de Gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

16015

*Sixième résolution*

L'Assemblée nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

- Mr Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009014522/6341/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**hela Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 32.950.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2008*

Il est pris note

1. que la démission de Monsieur Norbert FRIOB et de Monsieur Pierre FRIOB de leur poste d'administrateur de la société a été acceptée

2. que la démission du réviseur d'entreprises RSM AUDIT LUXEMBOURG sàrl a été acceptée

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme  
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2009014501/8812/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Hai Pei Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.255.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the fifth day of December.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hai Pei Carbon Capital Ltd, an exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited Uglan House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 215664;

here represented by Mrs Alexandra Pizzo, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy, given in Beijing, China, on 19 November 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the dealing and undertaking of related activities in environmental, energy and other instruments and their derivatives, the investing in and trading of emission reduction instruments using a variety of strategies and investments techniques, in commodities and financial instruments in markets which influence the value of emissions reduction instruments, as well as similar environmental commodities. The Company may utilise such investment techniques as option transactions, margin transactions, short sales, leverage, derivatives trading and futures and forward contracts.

The purpose of the Company is also the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities or other funds.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow or raise or secure the payment of money for the purposes of or in connection with the Company's business.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Hai Pei Carbon Capital S.a r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by two (2) managers at least, who need not to be partners.

The managers shall be of class A and B.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A manager together with a B manager.



**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. All meetings of the board of managers at which the managers are physically present in person or by proxy must take place within the Grand Duchy of Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, except that no manager may participate in a meeting of the board of managers in such a manner whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, except that no manager shall be capable of approving such a resolutions whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on the first January of each year and ends on the thirty-first December of the same year.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

All the shares are subscribed by Hai Pei Carbon Capital Limited, above-mentioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Decisions of the sole partner*

The above named party, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

2. Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Luca Gallinelli, born in Florence, Italy, on 6 May 1964, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, as A manager of the Company;

- Mrs Carla Alves Silva, born in Mirandela, Portugal, on 13 September 1974, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, as B manager of the Company;

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Hai Pei Carbon Capital Ltd, une société exemptée constituée et existant sous la loi des Iles Caïmans, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, Uglad House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 215664;

ici représentée par Madame Alexandra Pizzo, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beijing, Chine, le 19 novembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet le négoce et les activités liées aux titres et autres instruments financiers en rapport avec l'environnement, l'énergie ou d'autres domaines, ainsi que leurs instruments dérivés, l'investissement dans et le commerce d'instruments de réduction d'émission en utilisant diverses stratégies et techniques d'investissements, dans

les produits et instruments financiers sur les marchés qui influencent la valeur des instruments de réduction d'émission, aussi bien que dans les produits environnementaux similaires.

La Société peut utiliser des techniques d'investissement telles que marchés à option, transactions de marge, ventes à découvert, effet de levier financier, instruments dérivés négociés, contrats à terme et contrats à règlement mensuel.

L'objet de la Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires ou autre fonds.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société peut également emprunter ou lever ou assurer le paiement de fonds pour les besoins ou en relation avec son activité.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Hai Pei Carbon Capital S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par deux (2) gérants au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants seront de catégorie A et B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B.

**Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance où les gérants sont physiquement présents en personne ou par procuration devront se tenir au Grand Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres, toutefois aucun gérant ne peut participer à une telle réunion du conseil de gérance si elle ou il est physiquement présent au Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, toutefois aucun gérant ne pourra approuver de telles résolutions si elle ou il est physiquement présent au Royaume-Uni. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des dividendes intérimaires.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales sont souscrites par Hai Pei Carbon Capital Limited, préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

- Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Florence, Italie, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant que gérant A;

- Madame Caria Alves Silva, née le 13 septembre 1974 à Mirandela, Portugal, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant que gérant B;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alexandra Pizzo et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50211. Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5 %: 62,50 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009014319/7241/322.

(090013447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

## **IMMODOLUX Société Anonyme Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/01/2009.

Pour *IMMODOLUX Société Anonyme Holding*

J. REUTER

Référence de publication: 2009015072/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05987. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090014166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

### **Indoval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.256.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Monsieur Martin MANTELS, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à Luxembourg.

2) RAMB S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.816,

ici représentée par Monsieur Martin MANTELS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 décembre 2008 à Luxembourg.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INDOVAL S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

#### *Capital autorisé*

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication de la constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à S un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.



**Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mars à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

*Souscription*

Les statuts de la Société ainsi établis, l'intégralité du capital social est souscrite comme suit:

- COMETEC S.A., prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
- RAMB S.A., prénommée, cinq cent actions . . . . .	500
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Résolutions des actionnaires*

Les comparantes, prénommées et représentées comme indiqué, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires fixent le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946, à Ettelbruck, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon.
- Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1939, à Peppange, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue Fischbach.
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet.

Les mandats des administrateurs devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

Est nommé comme commissaire la société VO Consulting Lux S.A., une société anonyme avec siège social à 8, rue Haute, L-4963 Clémency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009.

*Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé: Martin MANTELS et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008. LAC/2008/50207. Reçu deux cent cinquante euros à 0,5 %: 250,- €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009014320/7241/259.

(090013486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Blue Skye (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.951.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of December,  
before us, Maître Francis Kessler, civil law notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared,

Blue Skye Special Opportunities Fund Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England (no. LP013329), acting through its general partner Blue Skye (GP) Limited, duly represented by Quentin Hubeau, Avocat, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given on 24 December 2008.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

Blue Skye Special Opportunities Fund Limited Partnership is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Blue Skye (Lux) S.à r.l.", having its registered office at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, having a share capital of EUR 20,000.- and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.951 (hereafter, "the Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, with residence in Luxembourg, on 27 September 2005; published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1318, dated December 2<sup>nd</sup>, 2005,

the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated on April 4<sup>th</sup>, 2007, drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 1151, dated June 14<sup>th</sup>, 2007;

The Company's share capital is currently set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by eight hundred (800) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The sole shareholder further wishes to amend the articles of association of the Company.

The agenda is as follows:

Amendment of Article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following content:

" **Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall be at the registered office of the Company, unless the managers agree on an alternative location in Luxembourg. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. In the case of necessity only, any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by similar means of communication allowing all the parties taking part in the meeting to hear one another.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location - which shall be a location in Luxembourg - determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Save as otherwise provided in these Articles, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The following specific matters must at all times be first approved by a resolution of the board of managers and may only be resolved by unanimous approval of all the managers: (i) investments outside the existing lines of business of the Company (but within its corporate object) and its subsidiaries (existing lines including: non performing loans, factoring/ receivable purchases, lending, real estate investments, debt restructuring, private equity turnarounds); (ii) investments by the Company or any of its subsidiaries in a new jurisdiction; (iii) investments by the Company in funds or other pooled assets over which the Company does not retain investment discretion; (iv) investment by the Company which when aggregated with all other investments made in a calendar month would exceed an aggregate value of Euro 30,000,000.-; and (v) approval at the level of the Company or at the level of Blue Skye Italia S.r.l. to amend the managers' remuneration payable by the relevant company."

2. Appointment of Mr Roberto Saviane as additional manager of the Company.

3. Miscellaneous.

The following resolution is passed:

*First resolution*

The sole shareholder, hereby represented as stated hereinabove, decides to amend Article 13 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall be at the registered office of the Company, unless the managers agree on an alternative location in Luxembourg. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. In the case of necessity only, any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by similar means of communication allowing all the parties taking part in the meeting to hear one another.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location - which shall be a location in Luxembourg - determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Save as otherwise provided in these Articles, decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The following specific matters must at all times be first approved by a resolution of the board of managers and may only be resolved by unanimous approval of all the managers: (i) investments outside the existing lines of business of the Company (but within its corporate object) and its subsidiaries (existing lines including: non performing loans, factoring/ receivable purchases, lending, real estate investments, debt restructuring, private equity turnarounds); (ii) investments by the Company or any of its subsidiaries in a new jurisdiction; (iii) investments by the Company in funds or other pooled assets over which the Company does not retain investment discretion; (iv) investment by the Company which when aggregated with all other investments made in a calendar month would exceed an aggregate value of Euro 30,000,000.-; and (v) approval at the level of the Company or at the level of Blue Skye Italia S.r.l. to amend the managers' remuneration payable by the relevant company.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint the following additional manager of the Company: Mr Roberto Saviane, residing at L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

There being no further business, the meeting was terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Blue Skye Special Opportunités Fund Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of England (no. LP013329), acting through its general partner Blue Skye (GP) Limited, dûment représentée par Quentin Hubeau, Avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 24 décembre 2008;

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée tel que décrit plus haut, a requis le notaire instrumentaire d'acter que: Blue Skye Special Opportunités Fund Limited Partnership est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Blue Skye (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.951 (ci-après la "Société") constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 septembre 2005; publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 2 décembre 2005 sous le numéro 1318,

les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, le 4 avril 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1151 daté du 14 juin 2007.

Le capital social est actuellement fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-) représenté par huit cent (800) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'associé désire modifier les statuts de la Société.

L'agenda se présente comme suit:

1. Modification de l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

" **Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera le siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent d'un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Uniquement en cas de nécessité, les gérants pourront participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à ces réunions de s'entendre réciproquement.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit - situé au Luxembourg - déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Sauf dispositions contraires dans les présentes, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les matières suivantes devront toujours être préalablement approuvées par une résolution du conseil de gérance et nécessiteront l'approbation unanime de tous les gérants: (i) les investissements dépassant le cadre d'affaires de la Société (tout en restant dans les limites de son objet social) et de ses filiales (le cadre d'affaires existant incluant les prêts non performant, factoring/l'achat de créances, les prêts, investissements dans immobilier, restructuration de dettes et réaménagement de private equity); (ii) les investissements de la Société ou des ses filiales dans une nouvelle juridiction; (iii) les investissements de la Société dans des fonds ou autres placements collectifs dans lesquels la Société ne détient aucun pouvoir discrétionnaire d'investissement; (iv) les investissements de la Société dont la valeur totale, ensemble avec d'autres investissements dans un mois calendrier, dépasse la somme de EUR 30.000.000,-; et (v) l'approbation par la Société ou par Blue Skye Italia S.r.l. de modifier la rémunération des gérants due par les sociétés respectives."

2. Nomination de Monsieur Roberto Saviane en tant que nouveau gérant de la Société

3. Divers

La résolution suivante est prise:

#### *Première résolution*

L'unique associé, représenté comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais le contenu suivant:

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera le siège social de la Société, à moins que les Gérants conviennent d'un autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Uniquement en cas de nécessité, les gérants pourront participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à ces réunions de s'entendre réciproquement.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit - situé au Luxembourg - déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Sauf dispositions contraires dans les présentes, les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les matières suivantes devront toujours être préalablement approuvées par une résolution du conseil de gérance et nécessiteront l'approbation unanime de tous les gérants: (i) les investissements dépassant le cadre d'affaires de la Société (tout en restant dans les limites de son objet social) et de ses filiales (le cadre d'affaires existant incluant les prêts non performant, factoring/l'achat de créances, les prêts, investissements dans immobilier, restructuration de dettes et réaménagement de private equity); (ii) les investissements de la Société ou des ses filiales dans une nouvelle juridiction; (iii) les investissements de la Société dans des fonds ou autres placements collectifs dans lesquels la Société ne détient aucun pouvoir discrétionnaire d'investissement; (iv) les investissements de la Société dont la valeur totale, ensemble avec d'autres investissements dans un mois calendrier, dépasse la somme de EUR 30.000.000,-; et (v) l'approbation par la Société ou par Blue Skye Italia S.r.l. de modifier la rémunération des gérants due par les sociétés respectives.

#### *Deuxième résolution*

L'unique associé décide de nommer en tant que nouveau gérant de la Société:

- Monsieur Roberto Saviane, demeurant à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

16031

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Hubeau, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 31 décembre 2008 Relation: EAC/2008/16010 Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Esch/Alzette, le 16 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009014370/219/243.

(090013745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Gremir S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009015068/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07746. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(090014480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Ambigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 94.500.

Le Bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009015067/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07474. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(090014489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**ERS Immeuble S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ERS IMMEUBLE SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009015230/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07835. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(090014648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**Euro Digital Medias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 114.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO DIGITAL MEDIAS SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009015237/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07840. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

---

**S.H.D., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 78.447.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 novembre 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de la société SERENITY TWO S.à.r.l., ayant son siège social à 14, rue Charles V, F-75004 Paris et de la société SERENITY THREE, ayant son siège social 16, boulevard Saint Germain, F-75005 Paris et le mandat de Monsieur Xavier HUBERT, demeurant 13, rue de Loupiac, F-33127 Martignas-sur-Jalle ont été renouvelés en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2014;

La société AGIS S.à.r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes;

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r. l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2014;

Le siège social a été transféré du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009014168/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---

**Citadel Value Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 85.320.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 septembre 2008*

Il a été décidé de:

- réélire ERNST & YOUNG, Luxembourg, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Monsbuch, comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Certifié conforme et sincère  
Pour CITADEL VALUE FUND SICAV  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009014472/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

---